Quartier Val- de-Grâce

Compte Rendu Séance du 17/10/2017



Conseil de Quartier



Ordre du Jour

- 1. Point sur les travaux CPCU, GRDF et ESPCI
- 2. Point d'état sur un projet de démolition et de construction d'un immeuble d'habitation rue de l'Arbalète
 - 3. Point sur la sécurité et la propreté
 - 4. Projets gagnants au budget participatif 2017
 - 1. Point sur les travaux CPCU, GRDF et ESPCI

Un certain nombre de travaux sont prévus dans le secteur des rues Berthollet, Vauquelin, Lhomond et Jean Calvin. Il s'agit tout d'abord de travaux de rénovation des réseaux CPCU, puis du réseau GRDF, et enfin des travaux de l'ESPCI.

Secteur Vauquelin et jean Calvin, un renforcement du sol est prévu par l'Inspection Générale des Carrières de la ville de Paris jusqu'en décembre 2017, avant les travaux de GRDF. Il est nécessaire de réaliser ces travaux avant ceux de l'ESPCI qui devraient durer jusqu'en 2021.

- Questions des administrés
- Sur le stationnement pendant ces travaux. M. Benjamin ISARE répond qu'il y a eu en effet un certain nombre de restructuration du stationnement dans l'arrondissement, en raison notamment de Vigipirate. Les places ainsi supprimées n'ont pas pu être remplacées par manque de place. Dans le cadre des chantiers présentés, il est préférable de supprimer des places pour des raisons de sécurité. Une solution potentielle pourrait être le parking des Patriarches. Madame la Maire demande s'il serait possible d'envisager que les travaux soient séquencés afin de libérer quelques places de stationnement. Madame LE MENER indique que le phasage des travaux est en cours de réalisation. Il est demandé s'il serait possible également que les zones de stationnement soient élargies. Cette demande sera transmise.
- Sortie de l'école Berthollet. Les engins de chantier représentant un danger pour la sortie de l'école, il est demandé s'il serait possible d'avoir un interlocuteur direct pour les parents ou des représentants de l'école, afin de pouvoir régler les problèmes potentiels au plus vite. Madame la Maire indique que son cabinet, et l'adjointe à la voirie, Mme Hélène HAUTVAL, joueront probablement ce rôle d'interlocuteur. Mme LE MENER ajoute que les coordonnées du chargé d'affaire et du concessionnaire sont indiquées sur les panneaux d'information du chantier.

Stationnement rue Vauquelin. Rue Vauquelin, un panneau interdit de stationner indique une date de début, sans donner la date de fin de l'interdiction. Ce panneau est peut être lié aux travaux GRDF qui doivent débuter à la fin du mois d'octobre 2017. Mme LE MENER s'engage à se renseigner.

Travaux GRDF

Les rues concernées sont les rues Claude-Bernard du 60 au 90, d'Ulm peut-être en 2018, Lhomond du 34 au 36 et du 35 au 45, Vauquelin du 2 au 32, côté pair. La phasage de la rue Lhomond a commencé le 11 octobre et doit durer jusqu'au 8 novembre, la partie Claude-Bernard du 13 octobre au 29 novembre, la rue Vauquelin du 27 octobre jusqu'au 12 décembre, puis une dernière partie côté impair de la rue Vauquelin entre le 6 janvier et le 21 février 2018. Ces travaux s'inscrivent dans un programme qui concerne tout Paris afin de résorber toutes les conduites vétustes.

Ces chantiers sont réalisés par phase, tronçon par tronçon. Les passages piétons sont maintenus, le stationnement peut être supprimé momentanément. Tout est réalisé dans le but de diminuer le plus possible le temps d'intervention afin de remettre la circulation et le stationnement à disposition au plus vite.

Madame la Maire demande que les travaux soient réalisés rapidement, et sans interruption.

Questions des administrés

- Sur le stationnement rue Vauquelin. L'interdiction de stationner était prévue à compter du 18 septembre, or les travaux ne doivent commencer que le 27 octobre. Les travaux devaient en effet commencer plus tôt, mais les autorisations n'ont pas été données à temps. La pose des panneaux avait été anticipée, les dates ont ensuite été modifiées.
- Sur les coupures de gaz et la transmission d'informations. Lorsque des coupures de gaz sont prévues en raison de travaux, les riverains en sont informés par plusieurs moyens. Un boîtage est réalisé pour les habitants concernés, accompagné environ cinq jours avant la coupure d'un affichage sur les immeubles et les portes, pour que cela soit le plus visible possible. Viennent s'ajouter à ces dispositifs la mise en place de panneaux de chantiers, avec les dates de coupures, ainsi que les coordonnées et les informations sur le maître d'ouvrage et l'entreprise qui réalise les travaux.

2. <u>Point d'état sur un projet de démolition et de construction d'un immeuble</u> d'habitation rue de l'Arbalète

Il s'agit de construire au 36, rue de l'Arbalète un immeuble d'habitation de sept étages, en lieu et place de l'hôtel particulier de trois étages qui s'y trouve actuellement. L'élaboration du projet s'est fait en lien avec les services de la ville et les Architectes des Bâtiments de France. Le rez-de-chaussée comprendra un local commercial à visée libérale de 46m². Les étages seront réservés pour des appartements. Du côté de la rue, l'immeuble sera aligné avec les bâtiments qui existent déjà ; la façade, moderne, dessinée en concertation avec les Bâtiments de France a été conçue pour respecter l'architecture de la rue. Le permis de construire pour ce projet n'a pas encore été délivré.

Côté jardin, le bâti ne sera pas continu, l'immeuble avancera davantage du côté du 34 que du 38, ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes.

Tout d'abord, il existe entre le 38 et le 36 un petit mur de séparation, avec une petite maison de la hauteur du mur. Celle-ci est équipée d'un toit en biais et de vasistas. Si le nouvel immeuble déborde sur le jardin, il y a un risque que les habitants des étages puissent voir directement à l'intérieur de cette maison. Il est assuré que les habitants de cette petite maison ne sont là qu'occasionnellement.

Ensuite, il se trouve qu'au-dessus de la maison du 36, les appartements du 38 à partir du 4e étage ont des ouvertures. Ces fenêtres qui servent d'aération et doivent dater de la construction de l'immeuble vers 1870 représentent un problème qui se retrouve dans de nombreux chantiers. Il s'agit de trouver un moyen pour préserver l'aération des pièces même si on ne peut pas conserver la luminosité. Cela se règle souvent par des solutions techniques et la mise en place d'un système d'aération.

Les habitants du 38 qui ont actuellement vue sur le jardin devraient avec la construction du nouvel immeuble avoir vue sur un mur. Madame la Maire explique qu'il existe deux solutions dans ce cas de figure : ou bien le projet est refusé en entier, ou bien il faut trouver un système de dédommagement. Les appartements qui auront vue sur ce mur risquent de perdre de la valeur ; Madame la Maire s'oppose à donner un avis favorable à un permis de construire qui impliquerait qu'une partie des immeubles à droite et à gauche se trouvent lésée.

Afin d'assurer l'information des riverains, et la prise en compte de leur avis, madame la Maire propose d'organiser une réunion avec les riverains du 38 et du 34 et les porteurs du projet.

3. Point sur la sécurité et la propreté

Monsieur GRALL rappelle le fonctionnement du service de la sécurité et la propreté. Les agents de la propreté du 5° sont polyvalents. La collecte de tous les déchets, sauf celle du verre qui est confiée à une entreprise privée, est assurée tous les jours de l'année, sauf le 1° mai. En 2016, 23 400 tonnes d'ordures ménagères et 2 400 tonnes de déchets recyclables ont été collectées. Les déchets recyclables sont ramassés deux jours par semaine, la collecte du verre est en porte à porte avec les bacs blancs. Pour les restaurateurs, il existe un système de collecte à la carte, gratuite. À cela s'ajoute la collecte des colonnes à verre qui se trouvent sur l'espace public.

4 Question des administrés

- Est-ce que ces chiffres présentent une évolution de tonnage? La collecte du verre et des déchets recyclables augmentent régulièrement. La collecte des ordures ménagères a baissé ces dernières années. La collecte des encombrants représente une part importante des activités. Les encombrants peuvent être enlevés gratuitement, il suffit de prendre rendez-vous par téléphone ou sur internet.
- *Dépôt des sacs poubelles sur les trottoirs.* Les ouvertures des corbeilles ont été réduites afin d'éviter que des personnes ne souhaitant pas aller dans le local à ordure chez eux et qui déposent leurs sac sur les corbeilles. Cet acte est verbalisable, à hauteur de 68€ lorsqu'une personne est prise sur le fait.
- Vente de calendriers par les éboueurs. Il est rappelé qu'il est strictement interdit aux agents de passer pour vendre des calendriers.

- ❖ Sur le problème des déjections canines. La DPSP intervient pour verbaliser ce genre d'incivilité. Des agents interviennent en tenue et en civil. La rue de l'Arbalète fait partie des rues ciblées particulièrement pour les déjections canines. Des interventions régulières y sont effectuées.
- Propreté des rues. Entre quatre et sept balayages sont réalisés par semaine dans l'ensemble de l'arrondissement. Un lavage est également prévu une à deux fois par semaine en fonction des rues. Une équipe volante, brigade d'intervention rapide a été mise en place il a plusieurs mois. Cependant, cela n'empêche pas pendant la journée un renouvellement de souillure important. Mais les équipes des services de propreté passent bien tous les jours, les interventions ont souvent lieu tôt le matin, ce qui explique qu'on ne les voit pas forcément. Un cas particulier est évoqué rue Saint Jacques, avec un commerçant qui en plus de faire du bruit dans la rue tard le soir jetterait des ordures directement dans le caniveau. L'adresse est notée afin de suivre l'affaire.
- Problèmes des corneilles et des rongeurs. La prolifération des oiseaux et des rongeurs est liée aux dépôts sauvages de sacs poubelles dans les rues, mais aussi aux ordures liées aux fast-foods par exemple, qui une fois consommés sont jetés dans les poubelles publiques, ouvertes et transparentes, qui attirent les oiseaux et les rats, particulièrement dans les jardins. M. GRALL précise que les espaces verts ne dépendent pas des services de propreté. Des enquêtes régulières sont menées, des actions de dératisation ont lieu régulièrement. M. Dominique TIBERI transmet une demande des riverains afin que les poubelles des jardins soient enlevées en fin de journée.
- **Au sujet des prospectus sur les voitures. M. GRALL explique que les voitures étant considérées comme des propriétés privées, les services de la propreté ne peuvent pas retirer les prospectus qui y sont déposés.
- ❖ Sur les épanchements d'urine à la sortie des bars. La DPSP verbalise les épanchements d'urine. Les services agissent toute la nuit jusqu'à six heures du matin.

4. Les projets retenus au budget participatif

Ont été retenus au budget participatif 2017 :

- Projet n°20 : Amélioration du matériel pour la pratique du sport dans le 5^e.
- Projet n°7 : Mise en valeur de l'entrée des Arènes de Lutèce 49 rue Monge
- Projet n°14 : Modernisation des lieux d'aisance des enfants du 5e.
- Projet n°18 : Végétaliser un mur et créer un jardin de couleurs et saveurs au collège Pierre Alviset
- Projet n°6 : Végétaliser un mur de l'hôpital la
- Projet n°3 : Réaménagement du carrefour rue Saint-Jacques/rue Gay-Lussac

La séance est levée.